

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

petit commerce Question au Gouvernement n° 1975

Texte de la question

COMMERCE DE PROXIMITE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène des Esgaulx, pour le groupe UMP.

Mme Marie-Hélène des Esgaulx. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation.

Jusqu'aux années 60, le commerce était une activité naturelle, spontanée de nos centres-villes. Mais à la suite d'une évolution profonde des modes de consommation, les zones commerciales se sont transportées vers la périphérie des agglomérations. C'est ainsi, d'ailleurs, que toutes les entrées de ville se ressemblent aujourd'hui, ce que nous ne pouvons que déplorer.

Pendant ce temps, le nombre de commerces de proximité n'a cessé de diminuer.

M. Jacques Desallangre. Ne faut-il pas laisser faire le marché ?

Mme Marie-Hélène des Esgaulx. Les coeurs de ville, lorsqu'ils sont animés, offrent pourtant une vie densifiée et contribuent à des relations sociales équilibrées. Ce tissu de petites et moyennes entreprises est donc un atout considérable pour notre pays.

Aujourd'hui, nous observons un redémarrage de ces commerces dans nos centres-villes, et un réel potentiel s'offre à eux. Ainsi, dans ma ville, Gujan-Mestras, capitale ostréicole du Bassin d'Arcachon, les artisans et petits commerces représentent le maillage essentiel du tissu urbain. Je dirai même que ce sont eux qui structurent nos quartiers. Or nous constatons, du fait du vieillissement de la population, un infléchissement très net des habitudes des consommateurs, qui réclament aujourd'hui davantage d'accueil, de conseil et d'écoute, bref, une meilleure qualité de service.

M. Gilbert Biessy. Est-ce vraiment si nouveau?

Mme Marie-Hélène des Esgaulx. Nos habitants vivent même les achats en centre-ville comme une nouvelle forme de loisir.

Dans un tel contexte, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer ce que le Gouvernement entend faire pour accompagner ce mouvement, positif pour nos centres-villes, pour les consommateurs et pour les commerces de proximité ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation.

M. Christian Jacob, *ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation*. Vous avez raison, madame la députée, de le souligner : on observe un redémarrage des commerces dans les centres-villes. On le doit notamment aux supérettes, dont le nombre a augmenté ces dernières années d'environ 30 %, et qui sont un élément essentiel d'animation.

Notre plan de redynamisation vise à accompagner et à conforter l'implantation de ces commerces. Plusieurs actions vont ainsi être menées. D'abord, une action de restructuration conduite de la façon la plus globale possible, grâce à la collaboration des villes, des unions de commerçants et des institutions consulaires.

M. Jean-Pierre Brard. Ce sont des soins palliatifs!

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation. Ensuite, nous avons renforcé les fonds d'intervention en faveur du

commerce et de l'artisanat, en les augmentant de 40 % : ils sont portés de 70 à 100 millions d'euros. Ajoutons à cela le lancement d'une campagne de communication sur le thème : " commerçants, l'énergie de tout un pays ". En complément, enfin, vient la préparation du projet de loi PME, dont les mesures concernent le financement, la transmission, la création et le renforcement de ces structures essentielles. Le petit commerce, en effet, représente dans notre pays 400 000 entreprises et 2 millions d'emplois. Il mérite donc que l'on prenne en sa faveur toutes les mesures d'accompagnement et de solidarité nécessaires. Et au moment où certains éprouvent le besoin de mener de grandes campagnes d'affichage montrant des matraques, j'invite les consommateurs à se diriger vers des commerces où ils seront accueillis avec le sourire plutôt qu'avec des matraques. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : Mme Marie-Hélène Des Esgaulx

Circonscription: Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1975 Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation **Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 mars 2005